Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 060-216002923-20231003-2023031005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)

République Française

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	**11**	11
Date de la convocation : 26/09/2023		Date d'affichage : 26/09/2023
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois et le 3 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur **Gilles BOYENVAL, Maire.**

Présents : Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, François LOUIS Martine LEFEBVRE.
Secrétaire de séance : Serge JACQUET

Réf : 2023031005

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE OU LE PRESIDENT A RECOURIR A DES AGENTS CONTRACTUELS

(Article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique)

LE MAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser, pour la durée du mandat :

- de manière générale, à recourir à des agents contractuels, par contrat, pour assurer le remplacement d'agents titulaires ou contractuels momentanément autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie ordinaire, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant, d'un

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 060-216002923-20231003-2023031005-DE

congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, d'un congé du proche aidant, d'un congé de formation (professionnelle, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, formation syndicale, congé syndical), d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Et

- en particulier, à compter du 9 octobre 2023 de recruter un agent contractuel, pour assurer le remplacement d'un agent absent, jusqu'au retour de ce dernier sur les bases suivantes :
    - grade : Adjoint technique
    - à raison de 15.heures hebdomadaires,

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Le Maire,

Gilles BOYENVAL

Mairie de HALLOY